

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 6 mars 2023
Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Préavis N° 2022/84
Rapporteur : M. Marius DISERENS

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/84 concernant la demande d'un crédit de CHF 1'720'000.- TTC pour les études portant sur la première étape de l'assainissement des bâtiments du complexe scolaire de Nyon-Marens et sur la réfection totale de la cuisine et du restaurant scolaire,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'720'000.- TTC pour les études portant sur la première étape de l'assainissement des bâtiments du complexe scolaire de Nyon-Marens et sur la réfection totale de la cuisine et du restaurant scolaire ;
2. de compléter le crédit d'étude initial d'un montant de CHF 160'000.- TTC afin d'étendre directement l'étude aux points du chapitre 6 du préavis N° 2022/84 : l'application de la norme SIA 500 et la mise en conformité BPA ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans.

L'amendement proposé par la commission ajoutant le point 2 est accepté par 70 oui, 7 non et 5 abstentions.

Au vote, les conclusions du préavis amendé sont acceptées par 81 oui et 1 abstention.

Pour extrait conforme levé le 7 mars 2023.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :

